Syndicat Force Ouvrière DGFiP
Section locale FO DGFiP62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS
****
☎ : 06.04.40.51.41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

" Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu " Bertolt Brecht

CTL du 7 janvier 2020
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

C'est le premier CTL que vous présidez dans le Pas-de-Calais mais c'est aussi le premier CTL de l'année et à ce titre, les élus ***FO*-DGFiP 62** vous adressent ainsi qu'à l'équipe de direction et l'ensemble de vos collaborateurs leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020.

Nous aurions pu nous retrouver dans un meilleur contexte plutôt que dans celui navrant des suppressions d'emplois qui une fois de plus amputent les services de la DGFiP de 41 emplois dans le Pas-de-Calais.

Les services sont déjà exsangues mais il paraît qu'il faut se réjouir de « la baisse significative des suppressions d'emplois » selon les propos du Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

-1500 ETP en 2020, -1800 en 2021 et -1600 en 2022. 4900 emplois en moins en seulement 3 ans. Les chiffres parlent d'eux-mêmes sans qu'on puisse nous accuser de jouer les Cassandre.

Vous tentez de nous noyer dans une littérature absurde assortie de formules kafkaïennes que peut-être seul un technocrate ne comprend même pas, pour tenter de justifier l'injustifiable et feindre que la méthode est scientifique.

« Quoi qu'on die », nos cadres font preuve d'une érudition qui n'est pas sans rappeler Trissotin. Un amour de la science pour peu que la prime soit au rendez-vous.

Peu importe si pour les agents la seule perspective en récompense à leur investissement c'est la déprime !

« Placer l'humain au cœur de notre mission, c'est l'ambition que je poursuis en arrivant. » avez-vous dit.

Nous aurions aimé que l'intention soit suivie d'effet, car ce premier exercice sous votre responsabilité démontre une méconnaissance du terrain et de la réalité des spécificités du département.

Nous avons la connaissance du terrain et nous ne manquerons pas de pointer au cours de la séance les incohérences les plus patentes.

Même si c'est le Parlement qui fixe les volumes d'emplois qui sont accordés à la DGFiP pour tenter de fonctionner correctement, nous ne saurons nous satisfaire de l'unique argument qu'il faut contribuer équitablement, contribuer encore et toujours contribuer. Les services paient un lourd tribut depuis maintenant de trop nombreuses années et les efforts demandés ne sont plus acceptables.

Les élus ***FO*-DGFiP 62** exigent des emplois adaptés à la charge de travail pour que la DGFiP conserve toutes ses missions régaliennes.

On ne maintiendra pas un Service public de qualité en supprimant toutes les trésoreries locales et leur capacité de fonctionner.

On ne fera pas un contrôle fiscal de qualité en éloignant les services de programmation des SIE qui les alimentent.

Le nouveau réseau de proximité et sa logique sont mortifères pour la DGFiP et pour la République

Enfin, les années se suivent et se ressemblent. Nous pourrions tenir les mêmes propos que ceux de notre déclaration liminaire du CTL du 17 janvier 2019.

Et puisqu'on envisage de payer ses impôts chez les buralistes, peut-être tiendrons-nous également les instances au café du coin !

Les élus *FO* DGFiP62 :

Titulaires :

Jacques REGNIER, Justine KORKUT, Michaël MILLOT et Laurence DIDAUX

Suppléants :

Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Expert :

Stéphane THIRIAT